



CHARTRE ÉTHIQUE

COHÉLISENS — Soni NGUFULU | Version 2026

Consultante en relations humaines · Conseil · Accompagnement · Médiation

Notre engagement fondamental

« COHÉLISENS s'engage à exercer son activité de conseil et d'accompagnement en relations humaines avec intégrité, bienveillance et professionnalisme, dans le respect absolu des personnes, de leur dignité et de leur autonomie. »

La présente charte éthique définit les valeurs, principes et engagements qui guident chaque intervention de COHÉLISENS. Elle s'applique à toutes les missions de conseil, accompagnement individuel et collectif, ateliers et interventions en entreprise.

NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Intégrité et honnêteté

COHÉLISENS s'engage à exercer son activité avec une totale honnêteté envers ses clients et partenaires.

1

Les engagements pris sont respectés. Les limites de compétence sont clairement communiquées.

Aucune prestation n'est proposée hors du champ d'expertise réel de COHÉLISENS.

En cas d'inadéquation entre la demande et les compétences disponibles, le client est orienté vers des professionnels mieux adaptés.

Respect et non-discrimination

Chaque personne accompagnée est traitée avec un égal respect, sans distinction de genre, d'origine, d'âge, de religion, de situation de handicap ou d'orientation sexuelle.

2

COHÉLISENS adopte une posture d'écoute active, exempte de jugement.

Les situations relationnelles complexes sont abordées avec neutralité et équité envers toutes les parties impliquées.

Confidentialité stricte, dans les limites prévues par la loi

Toutes les informations partagées dans le cadre des accompagnements sont traitées avec la plus grande discrétion et ne sont communiquées à aucun tiers sans consentement explicite préalable.

3

Cette obligation s'applique pendant toute la durée de la relation professionnelle et se poursuit après sa fin, dans les limites prévues par la loi.

Limites légales : la confidentialité peut être levée dans les cas expressément prévus par la loi : danger grave et imminent pour une personne, injonction judiciaire, ou obligation légale de signalement. Dans ces situations, COHÉLISENS agit dans le respect de la confidentialité et des obligations légales applicables, en informant le commanditaire sans jamais désigner les personnes concernées.



4

Bienveillance et sécurité psychologique

COHÉLISENS crée un espace de travail sûr, bienveillant et non jugeant pour toutes les personnes accompagnées.

Aucune pression psychologique, aucun conditionnement ou méthode de manipulation n'est utilisé.

Le rythme et les limites de chaque personne sont respectés à tout moment.

En cas de détresse psychologique identifiée, COHÉLISENS oriente vers les professionnels de santé compétents.

5

Indépendance et prévention des conflits d'intérêts

COHÉLISENS maintient son indépendance professionnelle vis-à-vis de ses clients et partenaires.

Tout conflit d'intérêts potentiel est signalé au client avant le début de la mission.

COHÉLISENS ne perçoit aucune rémunération ou avantage de tiers pouvant influencer ses recommandations.

Les conseils prodigués visent exclusivement l'intérêt du client et des personnes accompagnées.

6

Développement professionnel continu

COHÉLISENS s'engage dans une démarche permanente de développement professionnel : formations, supervision, veille.

Les méthodes et outils utilisés s'appuient sur des approches éprouvées et des références reconnues.

Les retours d'expérience des clients sont activement sollicités pour améliorer la qualité des prestations.

7

Responsabilité sociale et environnementale

COHÉLISENS exerce son activité dans une démarche écoresponsable : déplacements raisonnés, formats digitaux privilégiés lorsque c'est pertinent.

COHÉLISENS s'engage à contribuer positivement au tissu social et économique local.

Une attention particulière est portée aux organisations à but non lucratif et aux structures fragilisées.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La relation entre COHÉLISENS et ses clients repose sur une confiance mutuelle. En contrepartie des engagements ci-dessus, COHÉLISENS attend de ses clients :

- Un engagement sincère dans la démarche d'accompagnement ;
- La communication d'informations fiables et complètes nécessaires à la mission ;
- Le respect de la confidentialité concernant les méthodes et outils partagés ;
- Un traitement respectueux des intervenants et des participants.

APPLICATION ET SIGNALEMENT



Toute personne — client, participant, partenaire — estimant que COHÉLISENS n'a pas respecté les engagements de la présente charte est invitée à le signaler directement :

Contact éthique

Email : sngufulu@cohelisens.com (objet : « Signalement éthique »)

Tout signalement est traité avec la plus grande attention, en toute confidentialité et dans le respect des obligations légales applicables, dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.

COHÉLISENS s'engage à examiner tout signalement de bonne foi et à prendre les mesures correctives nécessaires le cas échéant. Lorsqu'une situation grave est portée à la connaissance de COHÉLISENS, le commanditaire concerné peut être informé dans le respect de la confidentialité et des obligations légales applicables, sans désignation des personnes impliquées.

RÉVISION ET MISE À JOUR

La présente charte éthique est révisée chaque année et librement accessible sur www.cohelisens.com.

Dernière mise à jour : mai 2026.

« Le respect de l'autre n'est pas une contrainte — c'est le fondement de toute relation saine. »

— Soni NGUFULU, COHÉLISENS

COHÉLISENS © 2026 — Tous droits réservés

www.cohelisens.com | sngufulu@cohelisens.com | SIRET : 102 955 168 00012